



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 9604

Texte de la question

M. Pierre Brana appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur un engagement pris par le Gouvernement : les états généraux de la santé. Confirmé à l'occasion du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, ce débat public doit être organisé en 1998, réunir des professionnels de la santé, des élus, des associations des citoyens. Il doit porter sur les objectifs de santé, les droits des patients et l'organisation de notre système de soins. Il a pour ambition de faire participer les acteurs de la santé publique et d'éclairer la population sur les enjeux. Avec la loi de financement de la sécurité sociale, le ministre a annoncé une réforme d'ampleur qui « représente une étape majeure et décisive pour la définition de notre système de santé, centré sur le patient (...), tout en associant de façon pleine et entière le monde médical dans son entier à son évolution ». Peut-il préciser comment s'organise ce dialogue - en particulier sur le terrain - sachant que cette réforme ambitieuse divise et suscite encore des débats ou des réticences ? Nombre d'acteurs de la santé, médecins, pharmaciens, infirmiers, ambulanciers nous renvoient à nos engagements et réclament en particulier la mise en oeuvre des états généraux de la santé. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quand ils seront organisés.

Texte de la réponse

Les états généraux de la santé feront suite à la conférence nationale de santé qui s'est tenue du 22 au 24 juin. Ils contribueront à renforcer les principes qui fondent notre système de santé tout en favorisant son adaptation. Car notre système doit permettre l'accès de tous aux soins, par une meilleure prise en charge des besoins de santé insatisfaits ou émergents. De même, en fonction des besoins identifiés dans chaque région, le contenu des premiers programmes régionaux d'accès aux soins et à la prévention sera précisé. Le premier objectif de ces états généraux est d'informer les Français, tant sur les maladies et les perspectives de la recherche, l'organisation des soins et la prévention, que sur le coût de fonctionnement du système de santé et les questions éthiques. Le second objectif est de les associer à la préparation des grandes orientations de la politique de santé en procédant à l'identification des priorités de santé publique, au renforcement de la place des usagers et des droits des malades, à l'adaptation de l'offre de soins et des modalités de prise en charge par l'assurance maladie, au développement de l'échelon régional pour favoriser l'adéquation entre les besoins de santé et l'offre de soins. La population sera consultée à travers un questionnaire. Dans les régions, des forums thématiques permettront de débattre des grands enjeux de santé publique. Elus, associations et professionnels seront invités à prendre l'initiative de réunions publiques ou de journées portes ouvertes afin de valoriser les expériences innovantes. Enfin, des journées nationales dresseront le bilan de la consultation et des propositions émanant des régions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9604

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 529

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6186